

NOVOGRAPHS

DEB

P H O E N E

--O-- BAYONNE - 1973 --O--

-0- B A Y O N N E - S T . J E A N D E L U Z - C A P D R E T O N -0-

PRINCIPALES ACTIVITES	1
I° - FLOTTE DE PECHE	4
II° - GENRES DE PECHES PRATIQUES	13
III° - ZONES DE PECHES FREQUENTES	14
IV° - LES APORTS	15
V° - PRODUCTIVITE DE LA FLOTTE	17
VI° - DESTINATION DES PRODUITS DEBARQUES	22
VII° - VENTE ET EXPEDITION DE POISSON	24
VIII° - T R A N S P O R M A T I O N	25
IX° - POPULATIONS MARITIMES	30
X° - STRUCTURES COOPERATIVES ?	36
XI° - CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES	37

RAYONNE - ST JEAN DE LUZ - CAPBRETON (Principales activités)

RAYONNE

Le trafic présente les caractéristiques suivantes :

- Trafic en légère augmentation par rapport à 1972, avec 2.852.140 tonnes, constituant le nouveau record du port.
- Dans ce chiffre les importations entrent pour 944.270 T. les exportations pour 1.907.870 T. soit le rapport toujours constant d'une année à l'autre de 1/3 pour 2/3.
- Trois grands secteurs traditionnels se partagent cette activité :
 - le soufre de laq en légère régression cette année (1.131.780 T. contre 1.176.000 T.).
 - les phosphates, en augmentation (590.654 T. contre 537.190 T.)
 - les céréales dont il convient de souligner cette année la forte poussée, principalement du blé (625.562 T. contre 525.000 T.).

La pêche comporte les deux volets suivants :

1°/ Il y a d'abord l'activité des caouts et couralins qui se livrent essentiellement à l'exploitation des espèces endémiques dans les cours d'eau.

En 1973, 120 pêcheurs inscrits maritimes ont armé 90 unités et ont pêché :

Pibale	: 43 T.
Alose	: 5 T.
Anguille	: 4,5 T.
Saumon	: 1,4 T.

Si la pêche du saumon devient de moins en moins rentable en raison des mesures de protection dont elle fait l'objet, celle de la pibale se maintient. La pibale a connu cette année un record de production avec 43 T. pour 2.000.000 F. contre 25 T. pour 1.075.000 F. en 1972. Cette seule espèce maintient en activité les pêcheurs inscrits maritimes de l'Adour dont l'existence serait sans doute compromise autrement.

2°/ Il importe de signaler par ailleurs la mise à terre à destination des conserveries lusiennes :

- d'une partie des sardines congelées pêchées sur les côtes marocaines par les congélateurs lusiens : 1.617 T. en 1973 soit environ le tiers de cette production,
- d'un fort contingent de thon congelé débarqué des 3 thoniers-congélateurs océaniques qui opèrent au large des côtes africaines, aux Antilles et dans le Pacifique, ainsi que des cargos frigorifiques. Les projets de construction d'un appartement et d'un entrepôt frigorifique pour le débarquement et le stockage du poisson congelé sont en cours de réalisation.

La plaisance se développe peu à peu dans le secteur de Bayonne.

On y trouve une Ecole de Voile (débarqueurs légers) sur l'Adour, et de nombreux points de mouillage le long des berges du fleuve (environ 250 postes réparties). Par ailleurs un véritable port de plaisance est en cours de construction à l'entrée du fleuve, au lieu dit "Brise-Lames".

ST JEAN-DE-LUZ

- St Jean-de-Luz est le seul grand port de pêche du littoral aquitain. En 1973, 129 navires y ont été armés avec 926 marins (en comptant les ports satellites d'Hendaye et Ouessath).

- Mais l'activité du port s'étend, depuis de nombreuses années, à Dax. En 1973, 26 navires insiens ont été basés dans ce port. Ils sont armés par 70 marins environ, le reste des équipages étant composé de bénévoles. Ces navires pratiquent la pêche thonière au large des côtes du Gers. C'est donc un total de 155 navires armés et 1.000 marins que l'ensemble St Jean-de-Luz-Hendaye-Ouessath, compte cette année.

- Les conserveries, industries annexes inséparables d'un grand port de pêche sont au nombre de 13, la plupart équipées d'ateliers de salaisons (anchois). Elles ont traité 21.000 T. de poissons et employé 1.500 personnes en 1973.

- Un frigorifique, deux fabriques de glace, un slip-way, trois chantiers de réparation et deux coopératives maritimes, dont l'une d'avitaillement, complètent l'équipement du port de pêche.

- L'Ecole d'apprentissage maritime de Ciboure a formé, en 1973, 20 candidats au CAP "Pêche", et 42 élèves des cours de perfectionnement.

- La baie de St Jean-de-Luz, très abritée, accueille de nombreuses activités nautiques l'été (voile, ski nautique, surf) et des zones de mouillage pour navires de plaisance y ont été délimitées. 800 postes de mouillage ont été répertoriés et le nouveau port de Larrau, qui dispose de 70 places, constitue un abri sûr pour de grosses vedettes et des voiliers hauturiers. On note par ailleurs une tendance à l'accroissement de la navigation de plaisance à la voile.

CAPBRETON

- 17 navires armés (une bonne partie étant de simples courallins) montés par 53 marins, attestent de l'importance minime de Capbreton en tant que port de pêche.

- La production y a été de 44 t 5 en 1973 pour une valeur de 1.327.000 F. et concerne le poisson de ligne, les crustacés (6 T.) et surtout la pilule (21 T. en 1973, 22 t 5 en 1972).

Contrairement à la pêche, la pisciculture est appelée à se développer à Capbreton et 1.375 navires y sont déjà rattachés. Les travaux de construction du port de plaisance sont actuellement en cours et activement menés.

Dans le cadre de ces travaux, le lac d'Hossegor sera transformé en un plan d'eau permanent, ce qui permettra de déplacer les 9 parcs à mûres existants et dont la production 1973 s'est élevée à 545 T.

FLOTE DE PECHE

STRUCTURES DES ARMEMENTS - SITUATION :

1) FLOTE INDUSTRIELLE :

T A B L E A U 1

Types juridiques d'Armements	Nombre de sociétés/Armements		Nombre de navires d'Officiers		Nombre de Marins	
		armés				
1) Sociétés anonymes	1	4	2	4	1	48
2) Sociétés à responsabilité limitée	1	2	1	8	1	14
3) Sociétés en nom collectif	1	1	1	1	1	
4) Sociétés de quinquais	1	1	1	1	1	
5) Armements Coopératifs (a)	1	2	3	1	2	18
6) Autres formes de groupement dont le propriétaire n'est pas lui-même patron-pêcheur	1	1	1	4	1	11

(a) Armements coopératifs propriétaires de leurs navires.

2) FLOTE NON INDUSTRIELLE :

T A B L E A U 2

	Nombre de navires armés		Nombre de marins embarqués (patrons et marins)	
1) Patrons-pêcheurs embarqués exploitant eux-mêmes leur navire (avec ou sans équipage).....	1	2	5	6
2) Epouses ou veuves de patrons ou de marins-pêcheurs exploitant un navire...	1	1	1	4

R E M A R Q U E :

Les tableaux I et II concernant l'ensemble du quartier. Il peut être intéressant de connaître les ports à partir desquels les activités sont exercées :

<u>C A P E R E T O N</u>	:	1 7
<u>B A Y O T T E</u>	:	3 thoniers-sanneurs-congélateurs
	:	2 sardiniers-congélateurs
	:	9 0 unités de petite pêche (couralins Adour)
<u>G U E P H A R Y</u>	:	6 unités de petite pêche
<u>ST-JEAN-DE-LUZ</u>	:	2 sardiniers congélateurs
	:	3 sardiniers annexes
	:	2 8 sardiniers-thoniers-anchoyeurs
	:	1 8 chalutiers
	:	6 4 ligneurs
<u>H E N D A Y E</u>	:	3 sardiniers-thoniers-anchoyeurs
	:	5 ligneurs
<u>D A K A R et Ports</u>	:	2 6 thoniers
<u>Africains</u>		

T O T A L : 2 6 7 unités armées(sur 303 immatriculées)

	FORME JURIDIQUE					AUTRES FORMES DE	
	S.A.	S.A.	R.L.	S.N.C.	STATUTS	ARMEMENTS	COOPERATIFS
-Nombre des Armements au 31.12.1972.....	1	1	1	1	1	2	3
-Créations.....	1	1	1	1	1	1	
-Fusions, cessions.....	1	1	1	1	1	1	
-Fusions de participation...	1	1	1	1	1	1	
-Fins d'exploitation.....	1	1	1	1	1	1	
-Nombre des Armements au 31.12.1973.....	1	1	1	1	1	2	1

A B L E A U 4

CHALUTIERS

THONIERS

THONIERS/SARDINIERS
SENNERS
CONGLATEURS

THONIERS/SARDINIERS

AUTRES NAVIRES

T O T A L

M T P M T P M T P M T P M T P

1) Nombre de navires au 01.01.73 18 568 2782 27 2526 8864 12 9651 16615 37 1995 8710 210 654 5232 304 15394 42203

2) Mises en service au cours de l'année :

ENTRÉES :

Nouveaux : FRANCE.....

FRANCE.....

OCCASIONS : FRANCE :

LE HAVRE.....

LA ROCHELLE.....

SABLE-D'OLOHES.....

ARCACHON.....

CONCARNEAU.....

LORIENT.....

MARENNES.....

ETRAHGER :

Régiments :

Provenant de la Plaisance...

TOTAL ENTRÉES : 2 70 315 1 156 520 1 1490 4400 1 35 150 21 69 540 26 1820 5925

SORTIES :

VENTES : FRANCE.....

ETRAHGER.....

DESARMEMENTS : Radiations.....

Passées Plaisance...

DISPARITIONS : Démolition.....

Naufrage.....

TOTAL DES SORTIES : 1 19 80 4 221 1200 1 1490 21015 38 2030 8860 209 649 5122 303 16900 46198

3) SOLDE : NOMBRE DE NAVIRES au 31.12.1973.....

19 619 3017 24 2461 8184 13 11141 21015 38 2030 8860 209 649 5122 303 16900 46198

TABLEAU 5

TRANCHES D'AGE

PORT DE : BAYONNE/ST-JEAN-DE-LUZ

NOMS DE L'ARMEMENT	NAVIRES	STRUCTURE PAR AGE					STRUCTURE PAR TAILLE				TOTAL	
		-5	5/10	10/15	15/20	+20	150/149	150/299	150/499	+ 500	AGE	T J B
-SOCIETE LUZ-ARMEMENT	THONIERS-SENNEURS-CONGELA.	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Raison sociale : S.A	- GUIPUZKOA	1971	!	!	!	!	!	!	!	1495	!	!
Capital : 1.000.000 F.	- ALABA	1972	!	!	!	!	!	!	!	1495	!	!
AUTRES ACTIVITES :	- NAVARRA	1973	!	!	!	!	!	!	!	1490	!	!
Néant	SARDINIER-CONGELATEUR	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	- DONIBANE	!	!	1959	!	!	!	!	!	1324	!	!
	TOTAL NAVIRES :	3	!	1	!	!	!	!	!	5804	4	5804
-SOCIETE SOUBELET Frères	SARDINIER-CONGELATEUR	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Raison sociale : SARL.	- URDAZURI	!	!	!	1958	!	!	!	399	!	!	!
Capital : 799.500 F.	SARDINIER PECHE FRAICHE	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Autres activités :	- UNTXIN	!	!	!	!	1950	73	!	!	!	!	!
Conserverie/salaison	TOTAL NAVIRES :	!	!	!	!	1	73	!	399	!	2	462
-COOPERATIVE ITSASOKOA	SARDINIER-CONGELATEUR	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Raison sociale : COOPER.	- IRATY	!	!	!	!	1943	!	!	!	3393	!	!
Capital : variable	- SOPITE	!	!	!	!	1939	!	!	467	!	!	!
Autres activités :	TOTAL NAVIRES :	!	!	!	!	2	!	!	467	3393	2	3860
Conserverie/salaison/ mareyage		!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
-COOPAMAT	THONIER-SENNEUR-CONGELAT.	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Raison sociale : COOPER.	- IRRINTZINA	!	!	!	!	1951	!	258	!	!	!	!
Capital : variable	TOTAL NAVIRE :	!	!	!	!	1	!	258	!	!	1	258
Autres activités :		!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Néant		!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
-Vve GONI/SOUBELET Frère.	SARDINIER-THONIER	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
XXXXX	- RONCEVAUX III	!	!	!	1956	!	75	!	!	!	!	!
	TOTAL NAVIRE :	!	!	!	1	!	75	!	!	!	1	75
		!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
TOTAL GENERAL :	NOMBRE DE NAVIRES :	3	!	1	2	4	148	258	856	9197	10	10459
NOMBRE D'ARMEMENTS :	-THONIER-SENN-CONGEL.	3	!	!	!	1	!	258	!	4480	4	4738
	-SARDINIER-CONGELAT.	!	!	!	1	2	!	!	856	4717	4	5573
	-SARDINIER-THONIER	!	!	!	1	!	75	!	!	!	1	75
	-SARDINIER	!	!	!	!	1	73	!	!	!	1	73
		!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
	TOTAL : (T.J.B.) :	3	!	1	2	4	148	258	856	9197	10	10459

	STRUCTURE PAR AGE					STRUCTURE PAR TAILLE		TOTAL	
	-5	5/10	10/15	15/20	+20	50/149	150/299	NOMBRE	TJB.
- Chalutier de Pêche Fraiche :									
LA BOHENE				1955		79,57			
- Thoniers :									
LE VAGABOND				1955		62,67			
ROBERT-MICHEL III				1956		66,75			
MARTA				1956		82,98			
MAURICE-RENE				1957		72,35			
TCHIKITIN				1957		85,19			
AIGLE-DES-MERS				1957		124,36			
ESPERANTZA				1958		84,13			
EMIGRANT			1961			76,85			
HENDAYAKO-IZARRA			1964			79,23			
MICHEL-JOSEPH				1955		110,05			
SACAILLA					1951	134,67			
SI-TOUS-LES-GARS				1958		90,94			
UNTXIN					1950	73,47			
GURE-BIZIA				1956		76,80			
SOCORRI				1956		87,94			
BOOKO-IZARRA					1951	104,77			
DOLORES				1957		71,82			
GABY-BERNARD				1957		120,80			
GALERNA				1957		85,19			
GISELE-MARIE				1958		73,45			
SARDARA				1958		84,13			
MIENITXU				1956		128,09			
PIERROT				1957		109,55			
GONELA				1956		127,11			
ASTRIA				1958			185,00		
MARITXU				1956		127,11			
AIDE-TOI				1958		77,25			
KERTREGUIER				1959		116,00			
VENUS				1958		113,13			
AITA-RAMUNTCHO			1963			97,58			
ETOILE-d'ESPERANCE				1957		95,46			
MAITEGHU					1951	134,42			
ANDRE-CHANTAL				1957		143,65			
CHEVALIER-BAYARD				1958			155,77		
GUERNIKA				1957		143,63			
TUTINA				1955		124,90			
T O T A U X :			3	30	4	3465,99	340,77	37	3806,76

COMMENTAIRES DU TABLEAU IV - Evolution de la Flotte :

Le seul fait marquant dans l'évolution de cette flotte en 1973 est l'entrée en service du thonier-senseur-congélateur de 1.490 T. "NAVARRA", construit en Espagne.

Les 27 unités sorties, compensées par les 26 entrées, reflètent surtout des mouvements parmi de très petites unités : Par exemple 16 entrées provenant de la plaisance et 12 sorties pour passage en plaisance, 11 s'agit de courlins ou petits canots.

La flotte est donc très stable (303 navires armés contre 304 en 1972, l'augmentation du tonnage en 1973 provenant du seul "NAVARRA") mais de ce fait aussi vieillissante encore que les navires restent toujours bien entretenus.

COMMENTAIRES DES TABLEAUX V et V bis - Structures par âge et par taille :

Ces tableaux ne concernent que les navires de plus de 50 tx. Les remarques faites pour l'année 1972 demeurent valables. On constate notamment (tableau 5 bis) que la flotte luzienne actuelle des plus de 50 tx s'est constituée entre 1955 et 1959. Autre constatation : la majorité de ces navires opèrent en Afrique (voir tableau 10 quarto).

Parmi les navires de moins de 50 tx, non portés, type sardinier-thoni anchoyeur du golfe la moyenne d'âge est tout aussi élevée (les tableaux 9 et 10 en donnent une idée générale).

Activité de la S.I.A. en cours d'année :

La S.I.A. Côte Basque-Landes fait étudier 3 types de navires de pêche adaptés à la pêche locale (21 m bois et fer - 17 m bois et 11 m bois). Ces études ne sont pas achevées car des modifications sont à prévoir pour tenir compte des règlements imposés en matière de sécurité et d'habitabilité. Elles seront poursuivies au cours de l'année 1974. Mais en dehors du problème des caractéristiques des navires-types adaptés à la pêche locale, il importe pour la S.I.A. de trouver des navires rentables en regard à leur coût de construction, à leurs possibilités de captures et à leurs frais d'exploitation. L'étude de ces différentes données ne permet donc pas d'aboutir à des solutions rapides.

II - GENRE DE PECHE PRACTIQUE

Tableau 7 Les tableaux suivants donnent une idée de l'importance relative de chacun des genres de pêche pratiqués dans le Quartier.

GENRE DE PECHE PRACTIQUES TOUTE L'ANNEE		: Nombre : Personnels	
Engins utilisés	Espèces capturées	de navires	embarqués
Tamis-filet	Pibale - Saffron - Aloise	90	120
Ligneur	Merludorade	75	231
Chalut	Divers	18	95
Seine tournante	Sardine	7 (1)	106
Canes (.....	Thon africain	20	324
Senneuses	Thon	6	3
Senneurs-congélateurs de grande	Thon	3	57
pêche	Thon	3	57

(1) quatre de ces navires ne pêchent pas et jouent le rôle de transporteurs - congélateurs.

Tableau 8

Genres de pêche saisonnière	Durée	Nombre	Personnels	
	de la saison	de navires	embarqués	
Engins	Espèces capturées			
Pilet tournant	Sardine	Nov. à Mars	31	437
Pilet tournant	Anchois	Mars à Juin	31	—
Ligne (appât vivant)	Thon	Juin à Octobre	31	—
Caster	Crustacés	Juin à Septem.	17 (1)	53

(1) En alternance pour certains avec la pratique de la ligne (merlu, dorade, bar).
Il s'agit des navires de Caphton.

III - ZONES DE PÊCHE PRÉVUES :

Pas de changement par rapport à 1973

- thoniers-sauteurs-congélateurs océaniques (3) :

Ils exercent au large des côtes d'Afrique (Golfe de Guinée), dans le Pacifique et dans la mer des Antilles, selon les saisons et en fonction des quotas existants.

- thoniers de pêche fraîche (thon tropical) :

On a vu que 26 de ces thoniers étaient basés à Dakar toute l'année. Ils exercent au large des côtes du Sénégal et débarquent leur production à Dakar où elle est traitée dans les deux usines existantes.

- sardinière-congélateurs :

A la suite d'un accord avec les Autorités Marocaines, trois de ces navires ont pu reprendre leur activité. Les conditions d'exploitation sont toutefois difficiles, la rentabilité n'est pas très bonne et l'un de ces navires (le SODITE, de la Coopérative ITASOKOA) a dû être désarmé début 1974 pour être vendu. Il est vrai que ce navire était très âgé.

- sardinières, anchoyeurs et thoniers (german) :

Ils exercent sur les lieux de pêche habituels dans le Golfe de Gascogne.

- chalutiers et petits moteurs :

Leur activité se situe entre la Bléssac et le Cap Ferret, dans la frange littorale

- petites unités (coulins) :

Leur secteur d'activité se situe dans l'Adour (pêche du saumon et de la pléale)

REPS :

Pêche fraîche à St Jean-de-Luz

Pêches	Année 1972				Année 1973			
	Tonnage	Valeur	Price	Tonnage	Valeur	Price		
	pêche T.		moyen K°	pêche T.		moyen K°		
Anchois	4.246	8.704.490	2,05	3.195	6.016.232	1,88		
Sardines	1.436	1.400.619	0,97	1.296	1.536.982	1,18		
Thon blanc	691	4.163.528	6,02	642	4.132.474	6,43		
Thon rouge	743	5.040.389	7,86	340	5.033.621	9,31		
Divers - chabut - liges	1.148	6.240.474	5,43	1.308	9.085.698	6,94		
Maquereaux - chinchards	738	345.000	0,71	516	537.513	1,00		
TOTAL ...	9.022	26.894.500		7.517	26.342.520			

1973 a vu le tonnage d'apports de la flottille lusalenne de pêche fraîche regrosser de 15 % par rapport à 1972 (7.519 T. contre 9.022 T.).

L'examen des résultats par espèces fournit rapidement une explication :

Anchois : diminution de 1.000 T. des apports, consécutive à une absence de ce poisson en automne.

Sardine, thon du Golfe : légère diminution également.

Divers (chabut, liges) : il faut noter une activité soutenue tout au long de l'année des chalutiers et petits moteurs, laquelle s'est traduite par une augmentation de 160 T. du tonnage mis à terre. Si ce chiffre est relativement faible (il s'agit de petites unités) par contre la valeur commerciale très bonne des petites pièces pêchées (marlin, dorade, sole...) a permis une augmentation du chiffre d'affaires de 3.000.000 F. par rapport à 1972.

Pour cette raison le chiffre d'affaires de la pêche fraîche lusalenne, toutes espèces confondues, est à peine inférieur à celui de l'année précédente (26.343.000 F. contre 26.895.000 F.).

2 - Pêche fraîche en Afrique

Il a été pêché 6.211 T. d'albacore et de listao contre 4.549 T. en 1972. Il s'agit uniquement de pêche fraîche et la totalité des apports a été débarquée à Dakar au profit des deux succursales des coopératives basques. Cette production a été traitée et commercialisée sur place (conserves ex-pédiées sur la France en grande partie).

3 - Apports des thoniers-sensseurs-congélateurs de France pêche :

Ces navires au nombre de trois (deux en 1972) ont mis à terre 2.901 T d'albacore et de listao pour une valeur de 8.122.800 F. La presque totalité de ce poisson a été débarquée aux Antilles ou à l'étranger, Bayonne n'en a réceptionné que 552 T. pour une valeur de 1.544.700 F.

4 - Apports des sardiniers-congélateurs :

Les sardiniers-congélateurs pêchant jusqu'à présent uniquement dans les eaux marocaines ont mis à terre 4.882 T. pour une valeur de 5.250.243 F. Toute la production a été débarquée à St Jean-de-Luz ou Bayonne (1.617 T. dans ce port) et a servi à alimenter les conserves luxiennes.

La production a été nettement meilleure qu'en 1972 (2.385 T.) où les eaux marocaines avaient été interdites à nos pêcheurs pendant quatre mois.

5 - Apperis divers :

- 75 T. de poissons enanomes pour un chiffre d'affaires de 3.222.750 F. (dont 64 T. de pilule pour 3.073.300 F.)
- 14 T. de crustacés
- 222 T. d'algues gélatineuses.

Fluctuations des prix :

L'augmentation des prix moyens a été générale pour toutes les espèces sauf pour l'anchois où les prix ont eu tendance à régresser. Ceci semble paradoxal si l'on considère que la production a elle-même été inférieure à celle de 1972.

L'explication réside dans l'importation massive d'anchois congelé (de Turquie notamment) par les usines locales et aussi par l'Espagne, gros demandeur que le marché local est insuffisant à satisfaire (ainsi qu'il a été indiqué plus haut un congélateur local fait depuis décembre 1973 le transport d'anchois turcs vers l'Espagne). Cette importation est à l'origine d'une pression sur le prix des produits frais.

Par contre l'augmentation de prix a été très sensible sur le thon rouge du Golfe qui a fait l'objet d'une demande accrue en 1973 (9,31 F. le kg au lieu de 7,86 F.). Très bonne augmentation également sur le poisson de chaut, poisson de choix en général (6,94 F. le kg contre 5,43 F.).

Qualité :

L'effort signalé en 1972 continue pour améliorer le conditionnement. On note surtout une présentation plus soignée du poisson à bord (mise en caissettes plastiques).

V - PRODUCTIVITE DE LA FLOTTE :

Le classement des dix premiers et des dix derniers navires n'a de signification que si la flotte est homogène. Ce n'est pas le cas et il y a donc paru préférable de présenter plusieurs tableaux.

Tableaux 9 et 10 : classements des 10 premiers et des 10 derniers sardiniers thoniers anchoyeurs exerçant leur activité dans le Golfe de Gascogne à pé-
tir de St Jean-de-Luz.

Au nombre de 31 armés en 1973 ils constituent la flotte de base de St Jean-de-Luz puisqu'ils pratiquent la pêche traditionnelle des trois espèces : thon, sardine, anchois. Tous genres de pêche confondus, ce sont ceux qui détiennent les plus gros apports. Ainsi par exemple la comparais-
des tableaux montre que le dernier en classement (trente et unième) avec un apport de 224.165 F. se place au niveau du huitième chalutier (224.979 F. voir tableau 10 bis).

Tableau 10 bis : Ce tableau comporte le classement des 18 chalutiers armés en 1973.

Tableau 10 ter : Classements des 7 premiers ligneurs. Ces petites unités a-
nombre de 75 armées en 1973 ont eu des apports très variables et si mini-
mes pour les derniers qu'ils ne reflètent pas la productivité de la flot-
te luzienne. La production des sept premiers seulement a pu être comparée à
celle des autres catégories de navires, notamment des chalutiers.

Tableau 10 quarto : Il donne le classement de 26 navires basés à Dakar.
Pour la première fois en 1973 il a été possible d'avoir la production,
tant en tonnage qu'en valeur, de toute la flotte luzienne basée en Afrique

NOTA : Pour tous ces tableaux, le classement a été fait en fonction des
apports en valeur et non en tonnage.

SARDINIERS-TROUTIERS EXERCANT LEUR ACTIVITE DANS LE GOLFE DE GASCOGNE

18

Tableau n° 9 - CLASSEMENT DES 10 PREMIERS

NAVIRES	ARMEMENT	TONNAGE	PUISSANCE	AGE	SALLES EFFECTIVES	TONNAGE DEBARQUE (Kg)	VALEUR (F)
1 ESPERANTZA	P.L. Part	84	400	15	14	194.038	816.805
2 BEOMAT	1d	44	220	19	14	216.512	809.032
3 HENDAYAKO-IZARRA	1d	79	300	9	14	199.215	762.624
4 EDERKI-DA	1d	32	150	19	14	275.928	727.131
5 MIDASSOA	1d	35	150	19	14	298.880	721.555
6 MARTA	1d	83	400	18	14	214.424	690.103
7 MASSILA	1d	49	300	24	14	246.685	684.468
8 HENRI	1d	44	265	20	10	215.309	611.676
9 SAINTE THERESE	P.C. Part	22	180	07	10	271.937	596.475
10 BOGA-BOGA -	1d	47	800	17	14	218.330	596.252

Tableau n° 10 - CLASSEMENT DES 10 DERNIERS .

1 RONCEVAUX II.	P.L. Part	36	215	24	13	167.371	500.277
2 LE DEMICHEUR	1d	49	300	16	13	191.993	499.791
3 ARRANO	1d	32	150	20	13	174.916	450.533
4 PEDRO-JOSE	1d	50	280	18	13	166.430	441.985
5 MAGRMO	1d	35	150	27	13	176.366	418.723
6 ATYALAYA	1d	44	200	16	13	197.198	367.077
7 TOHITITIN	1d	85	300	17	13	139.532	311.310
8 TRI-ZER-ZAUK	P.C. Part	16	150	24	3	180.469	280.313
9 PANCHIKA	1d	30	150	16	6	127.791	227.498
10 AIROSA	1d	23	100	21	10	124.873	224.165

Tableau 10 bis

NOM	N A V I R E S	ARMEMENT	TONNAGE	PUISSANCE (CV)	Age	SAISON	TONNAGE REBARQUE (kg)	VALEUR (F)
1	BRIOTTE THERESE	P. L. Part	49	300	26	5	71.618	408.139
2	LA BOHEME	1d	80	560	19	6	47.243	337.102
3	JEAN-PASCAL	1d	29	120	22	4	49.285	297.553
4	AVENTURIER	1d	27	150	15	4	39.334	249.443
5	TOUJOURS-PRET	1d	34	207	26	5	44.579	249.343
6	LA MAGARRE	1d	42	300	18	5	42.939	248.414
7	OCEANE	P. C. Part	29	150	19	4	43.398	239.881
8	SAINT GILLES	1d	41	150	37	5	37.166	224.979
9	MARIE-JEANNE	P. C. Part	26	105	26	3	33.041	220.471
10	JEAN-MARC-ALAIN	P. C. Part	21	150	21	4	30.719	210.227
11	LE VAUTOUR	P. L. Part	29	150	26	4	28.718	174.972
12	VALERIE	P. C. Part	22	80	23	4	28.966	171.329
13	ITSAS-CHORIAK	1d	7	120	25	3	28.359	159.499
14	LOUIS-LEOPOLD	P. L. Part	24	120	24	5	26.758	154.402
15	LES DEUX COUSINS	1d	31	150	25	5	25.626	151.612
16	AMPHITRITE	P. C. Part	13	100	24	4	12.363	127.952
17	PORTE DU LARGE	1d	25	120	24	5	11.804	82.430
18	HIPPOCAMPE	1d	18	120	23	4	6.178	36.874

RANG	N A V I R E S	ARMEMENT	TONNAGE	PUISANCE	AGE	EFFECTIF	TONNAGE DEBARQUE (kg)	VALEUR (F)
1	MAIBA	P.P.	10	80	16	3	21.853	200.183
2	JO-FLORENCE	P.C.	36	150	24	5	101.865	180.524
3	JEAN FRANCOIS	P.C.	19	150	22	3	111.612	161.335
4	SAINT VINCENT	P.P.	10	105	12	3	23.546	150.622
5	ANDRE-MARIE	P.P.	12	105	14	3	14.428	108.974
6	MARIE-ROSALIE	P.C.	14	80	25	3	8.618	59.831
7	JAMAIS DEUX SANS TROIS P.C.	P.C.	13	75	6	2	1.254	13.848

	N A V I R E S	LITREMENT	TONNAGE	PUISSANCE	MATERIEL	AGE	EFFECTIFS	TONNAGE DEBARQUE (kg)	VALEUR (Francs français)
1	O B E	P.L.	229	700	12	13	3	7.663	804.085,92
2	TURINA	14	125	350	19	13	3	321.829	801.361,86
3	ROBERTAUX, III	14	75	300	18	12	3	256.428	626.303,16
4	ALDE-TOI	14	77	240	16	13	3	235.801	598.075,20
5	DOLORES	14	72	300	17	12	3	235.190	588.630,56
6	MICHEL-JOSEPH	14	79	300	19	12	3	219.463	539.670,72
7	GAET-BERNARD	14	121	300	17	13	3	445.397	528.605,16
8	MARTIN	14	127	470	18	13	3	394.895	476.054,62
9	VERUS	14	111	330	16	13	3	184.163	471.871,08
10	ETIENNE-ESPERANOS	14	95	324	17	12	3	183.415	462.384,68
11	PIERROT	14	109	340	17	12	3	180.615	438.652,56
12	ASPIRIA	14	105	360	16	13	3	361.431	437.370,47
13	MISSE MARIE	14	73	270	16	12	3	327.434	376.013,47
14	IRINITYZINA	14	238	725	23	13	3	336.894	370.169,81
15	AITA-RAMUTCHO	14	98	300	11	12	3	316.862	360.699,10
16	GALLERIA	14	85	300	17	12	3	260.093	314.301,72
17	KIR-TRETYIER	14	116	500	15	13	3	213.004	275.740,86
18	BOUKO-LEARRA	14	105	400	23	12	3	237.255	271.776,51
19	WILIMYO	14	114	350	19	13	3	218.101	257.263,37
20	NIHEPTO	14	128	350	18	13	3	211.384	245.273,45
21	OURE-WIZIA	14	77	250	18	12	3	195.400	224.568,49
22	GERNIKA	14	144	430	17	13	3	168.097	206.904,82
23	CHEVALIER BAYARD	14	156	520	16	13	3	77.744	201.422,72
24	SUCOCHI	14	88	330	18	13	3	139.117	167.037,54
25	INAKI	14	149	300	15	13	3	121.863	138.829,65
26	GOMERA	14	127	470	18	13	3	27.226	65.173,52

VI - DESTINATION DES PRODUITS DERIVES .

(Tableau n° 11)

E S P E C I E S	MARIAGE-COMMERCE		CONSERVE		SEMI-CONSERVE		SALAISON		SOUS PRODUITS INDUSTRIELS		TRAITEMENT DES	
	QUANTITE (T)	VALEUR (F)	QUANTITE (T)	VALEUR (F)	QUANTITE (T)	VALEUR (F)	QUANTITE (T)	QUANTITE (F)	PARINE QUANTITE (T)	EGRAIS QUANTITE (T)	HUILE QUANTITE (F)	ALGUES QUANTITE (T)
POISSONS DIVERS (Chalut)	1.958	10.023.216										
SARDINE FRAICHE	1.296	1.535.980										
SARDINE COMBLEE			4.882	5.250.243								
THON	1.036	8.366.230	3.048	8.925.046								
MAQUEREAU	19	17.507										
CRUSTACES	15	113.627										
ANCHOTS					859	1546200	2.336					
ENCORNE	41	410.000										
DIVERS (Anadromes)	75	3.222.750										222
ALGUES												
A PARTIR DE POISSON DIVERS									1200	705	202	
TOTAL	4.440	23.690.310	7.930	14.175.319	859	1.546.200	2.336		1.200	705	202	222.

OBSERVATIONS

1 - Poisson débarqué frais à St Jean-de-Luz

1 % environ du poisson fait l'objet de vente directe par les pêcheurs. Il est à noter que St Jean-de-Luz est le seul port du Quartier à posséder une criée, et que le poisson débarqué à Hendaye y est donc amené.

Tableau 12

PORT	Organisme gestionnaire de la criée	Quantité traitée par la criée en frais	Quantité traitée par la criée en congelé
St Jean-de-Luz	Coopérative M/me ITSASOKOA	99 %	Néant

2 - Le poisson débarqué congelé tant à St Jean-de-Luz qu'à Bayonne est livré directement aux usines.

3 - Le poisson débarqué en frais à Dakar et celui des sennouers-congelateurs débarqués à l'étranger (Dakar, Antilles) est commercialisé sur place ou en partie réexpédié en congelé par cargos sur Bayonne ou certains ports bretons.

VII - VENTE ET EXPEDITION DU POISSON

Tableau 13

MAREyeurs			
PORTS	Nombre	Personnel	OBSERVATIONS
Hendaye	3	3	2 font uniquement de l'importation de moules d'Espagne et de l'exportation de pilae de France.
St Jean-de-Luz	19 + 3	105	
	Pêcheurs		
	expéditeurs		
Capbreton	3	20	dont 1 importateur
Bayonne	1	1	importateur usinier
(Labenne)			

Il existe par ailleurs à St Jean-de-Luz deux groupements d'importateurs expéditeurs travaillant surtout avec les voiles d'Empire à l'importation et l'anchois à l'exportation.

Il convient également de noter que tous les conservateurs marins possèdent des cartes de mareyeurs-expéditeurs.

Répartition de l'activité des mareyeurs.

Tableau 14

Nombre de mareyeurs travaillant 60 % des exportations totales	Nombre de machines à filoter
20	Néant

Tableau 15 - La criée de St Jean-de-Luz

Ferme juridique de l'organisme gérant	Nombre d'employés	Nombre de mareyeurs	Tonnage traité (fruits)
Coopérative Maritime ITSASOKOA	52	19 (Luz) 1 (Hendaye)	7.519 T.

VIII - TRANSFORMATION

Il existe :

a) 14 conserveries employant 1.520 salariés

- 13 situées dans la région de St Jean-de-Luz-Hendaye, la majorité faisant ou étant susceptibles de faire de la salaison ou semi-conserves (anchois)

- 1 située près de Bayonne et qui traite uniquement des crevettes congelées importées (1.200 T. traitées en 1973, même chiffre que l'année précédente).

b) 1 usine de sous-produits (production de 202 T. d'huile, 1.200 T. de farine de poisson, 650 T. de poisson soluble, 55 T. d'os).

c) 2 établissements de traitement ou de commercialisation des algues (gélatine). 32 tonnes d'agar-agar ont été produites à partir de 222 T. d'algues récoltées sur place. De plus une certaine quantité d'algues préfabriquées sont écoulées à été exportées dans cet état.

d) 1 fabrique de filet (réparations surtout) qui dépend de la Coopérative Maritime IFBASOKOA. 1 fabrique existe également à Bayonne et travaille avec l'Espagne.

e) L'entrepôt frigorifique a permis de conserver 4.200 T. de poisson congelé (sardine et non)

La glacière a fourni 1.200 T. de glace

Evolution de l'activité des conserveries en 1973 :

Il a paru intéressant, comme en 1972, de consigner dans un tableau (tableau 15 bis non prévu dans le cadre de la DM 116 PM), les résultats de l'activité des conserveries en 1972 et 1973 ; et ce faisant de distinguer pour les deux années en cause les parts revenant au poisson local, au poisson français d'autres provenances et au poisson importé dans l'approvisionnement de ces conserveries.

L'examen de ce tableau fait apparaître que :

1 - les conserveries luziennes ont traité 20.900 T. de poisson en 1973 contre 17.600 en 1972. Parallèlement, le chiffre d'affaires est passé de 38 millions à 42 millions de francs.

le tonnage de 1973 se rapproche de celui de 1971 qui était de 21.500 T. Il a permis aux conserveries de fonctionner régulièrement.

2 - sur ces 20.900 T. de poisson traité, 2.800 T. seulement proviennent du poisson local (soit 1/7)

3 - la différence entre les tonnages traités en 1973 et 1972 (20.900 T. contre 17.600 T.) ne provient pas d'une meilleure production sur le plan local (on a vu précédemment qu'au contraire celle-ci avait baissé en 1973 et n'a fourni que 2.809 T. contre 4.248 T. en 1972 aux conserveries), mais d'une importation beaucoup plus importante de poisson, en provenance de l'extérieur (6.321 T. contre 3.150 T. en 1972).

PAR COMPARATIF
DE L'ACTIVITE DES CONSOMMERS DE POISSONS DE LA COTE BASQUE
CAMPAGNES 1973 et 1972

P O I S S O N	A N N E E - 1 9 7 3		A N N E E - 1 9 7 2	
	Tonnage ré-ceptionné)	Valeur	Tonnages réceptions	Valeur
Poisson local :				
ANCHOTS	2.607	4.687.000	3.750	4.687.500
SARDINES	50	63.800	9	10.800
THON BLANC	147	801.200	332	1.776.000
THON ROUGE	1	3.700	57	218.700
MAQUEREAUX	4	2.800	100	70.000
TOTAUX. I -	2.809	5.558.500	4.248	9.763.000
II - POISSON FRANCAIS				
d'AUTRES PROVENANCES				
ANCHOTS (Vendée, Bret.)	1.200	1.920.000	1.600	3.200.000
SARDINES (Medit - approx)	600	720.000	1.100	1.210.000
SARDINES CLIPPERS	6.400	7.680.000	3.885	4.662.000
THON D'AFRIQUE	3.546(a)	11.700.000	3.600(a)	11.520.000
TOTAUX. II -	11.746	22.020.000	10.185	20.592.000
III - POISSON D'IMPORT				
ANCHOTS (Turquie, Ita.)	1.100	1.705.000	200	440.000
SARDINES (Maroc Etats-Unis)	600	1.290.000	800	1.600.000
SARDINES (Italie)	2.800	3.640.000	1.200	1.400.000
THONC BLANC (Japon)	786	4.440.000	300	1.500.000
THON ROUGE (Espagne)	100	375.000	300	1.050.000
THON ALBACORE (Maroc)	805	2.640.000	400	1.200.000
DIVERS	130	208.000	50	77.000
TOTAUX. III -	6.321	14.296.000	3.150	7.267.000
TOTAUX. 1+2+3 =	20.876	41.876.500	17.583	37.622.000

- le tonnage de conserves fabriquées en 1973 est le suivant :

Sardine : 9.900 T.
Thon : 3.900 T.
Anchois : 2.000 T. (sous diverses préparations)

- le tonnage de conserves vendues en 1973 apparaît dans le tableau ci-dessous

Poisson :	Fabrique en 1973	Etat des stocks au 31/12 1972	Etat des stocks au 31/12 1973	Vendu en 1973
Thon .. :	3.900 T.	+ 2.000 T.	- 700 T.	5.200 T.
Sardine :	9.000 T.	+ 3.000 T.	- 2.500 T.	9.500 T.
Anchois :	2.000 T.	+ 100 T.	- 100 T.	2.000 T.

Nota : Tous ces chiffres s'entendent en poids demi-brut.

Chantiers de construction et de réparation navale

(voir tableau ci-après)

LISTE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET DE REPARATIONS NAVALES
BOIS ET ACIER (Concernant les navires de pêche pour l'année 1973)

(Tableau n° 15 page)

N O M OU RAISON SOCIALE		ADRESSE DU CHANTIER		CHANTIERS OU ATELIERS DE		NATRES LIVRES AU		COTRS DE L'ANNEE		NOMBRS DE TONNAGE		BATEAUX CONSTRUITS		NOMBRS DE		BATEAUX CONS-		TRUITS .	

1.- POPULATIONS MARITIMES

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1973
MARINES IMMATRICULEES AU QUARTIER DE MATONNE

1) FLOTE INDUSTRIELLE :

O R G A N I S A T I O N		N O M B R E		O B S E R V A T I O N S	
SOCIETES ABORTIVES	- Nombre	1	1	Regulages complétés par des officiers et marins en provenance d'autres quartiers (protection principalement)	1
	- Nombre de navires exploités	1	1		
SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE	- Nombre	1	1	1	1
	- Nombre de navires exploités	1	1		
ARMEMENTS COOPERATIFS	- Nombre	2	2	1	1
	- Nombre de navires exploités	3	3		
(effectivement pro- priété de leur navire)	- Personnel embarqué (officiers)	12	12	1	1
	- Personnel à terre	31	31		
Autres formes de grou- pement dont le respon- sable n'est pas lui- même Patron-Pêcheur	- Nombre	1	1	1	1
	- Nombre de navires exploités	1	1		
Autres formes de grou- pement dont le respon- sable n'est pas lui- même Patron-Pêcheur	- Personnel embarqué (officiers)	3	3	1	1
	- Personnel à terre	4	4		
FLOTE NON INDUSTRIELLE :		805		Il est fait largement appel à la main-d'œuvre espagnole et por- tugaise pour les bateaux de St-Jean-de-Luz et adjacents pour ceux exploités à MARIN.	1
- Nombre de Patrons-Pêcheurs	257	- Nombre de navires	257	- Nombre de marins	

Inscrits Marins et Officiers :

T A B L E A U 17

FRANCHES D'AGE	PECHE INDUSTRIELLE		PECHE NON INDUSTRIELLE	
	MARINS	OFFICIERS	MARINS	OFFICIERS
16-20	11	1	36	2
20-25	12	2	14	28
25-30	9	8	17	39
30-35	5	8	7	49
35-40	10	5	15	70
40-45	8	7	15	77
45-50	3	5	8	66
50-55	4	2	6	41
55-60		2	2	12
60-65			1	15
+ de 65				11
	62	33	95	652
				1062

Temps de Travail :

T A B L E A U 18

	PECHE INDUSTRIELLE		PECHE NON INDUSTRIELLE	
	MARINS	OFFICIERS	MARINS	OFFICIERS
A PLEIN TEMPS :...	62	33	95	793
A TEMPS PARTIEL :..				12
OCCASIONNELLEMENT :				91
				103
T O T A L :...	62	33	95	805
				257
				1062
Plein temps			90% du temps au moins consacré à la pêche	
Temps partiel			30 à 90% du temps consacré à la pêche	
OCCASIONNELLEMENT			moins de 30% du temps consacré à la pêche	

- SITUATIONS A L'EGARD DES REGIMES DE PENSIONS :

T A B L E A U 19

C A T E G O R I E	PECHE INDUSTRIELLE (nombre)	PECHE NON INDUSTRIELLE (nombre)
- Marins et officiers non pensionnés.....	93	1019
- Marins et officiers pensionnés.... (1)	2	43
T O T A U X :	95	1062

(1) à quelque titre que ce soit : pêche maritime, commerce, marine nationale, locale, E.D.F., G.D.F., etc...

T A B L E A U 20

	PECHE INDUSTRIELLE (nombre)	PECHE NON INDUSTRIELLE (nombre)
	MARINS OFFICIERS TOTAL	MARINS PATRONS TOTAL
- Salaires fixés par convention collective (cadres).....	14	10241
- Salaire minimum garanti.....	1	1111
- Rémunération à la part	48	23711805
		20511062
T O T A U X :	62	33951805
		25711062

Il existe deux modes de rétribution des équipages :

1°/ La Société Lux-Armeement exploitant les thoniers-congélateurs océaniques pratique le mode de rémunération au minimum garanti, avec intéressement à la production, dans le cadre d'une convention inspirée de la convention dite "de Concarneau".

2°/ A bord de tous les autres navires il est pratiqué le système de rémunération à la part exclusivement.

Il existe deux variantes :

- sur les sardiniers-congélateurs : une prime au kg dont le montant diffère pour chaque catégorie de personnel, les frais d'exploitation étant à la charge de l'armateur,
- sur les autres navires : répartition des profits après déduction de l'apport brut des frais d'exploitation (frais de masse).

La répartition des parts pour les différentes catégories de personnel est très variable d'un armement à l'autre ; ainsi par exemple sur les sardiniers-congélateurs on trouve 10 taux de prime au kg en alian du patron au novice. Sur les ligneurs 3 parts pour le patron-armateur, 1 part pour chaque homme.

T A B L E A U 24

D I P L O M E S :

	DIPLOMES	DÉBOGATIONS (non diplômés)	T O T A L X
- Patrons.....	2 3 2	3 5	2 6 7
- Seconds.....	2 5	1 2	3 7
- Néoaniciens.....	1 2 2	1 7	1 3 9
- Marins.....	6 9 1		6 9 1
- Novices.....	2 3		2 3
- Mousses.....			
<u>T O T A L X :.....</u>	<u>1 0 9 3</u>	<u>5 4</u>	<u>1 1 5 7</u>

Tableau n° 22 -

	O S T R E I C U L T U R E		S T A T I O N D'ÉPURATION	
	I. M A R I T I M E : H O M . I. M A R I T I M E :		N O N I N S C R I T M A R I T I M E	
PERSOMNEL ACTIF	1	1	1	1
	2	3		3
PERSOMNEL PENSIONNE	2 (Veuves)			
	1	1	1	1
	1	1	1	1
	1	1	1	1
	1	1	1	1
	1	1	1	1
	1	1	1	1

L'activité conchylicole du quartier est réduite . Il existe neuf petites concessions de parcs à huîtres toutes situées dans le lac d'Hossegor . Le personnel employé est peu nombreux . Trois stations d'épuration pour les coquillages (moulés d'Espagne notamment) dont l'une possède également un bassin à contactés, sont situés sur propriété privée et appartenant à des particuliers .

Tableaux 23 et 24 -

Le faible nombre de concessions et de concessionnaires rend inutile l'établissement de ces tableaux . On peut noter simplement :

- que 4 concessionnaires, inscrits maritimes ou veuves d'inscrits consacrent pratiquement tout leur temps à l'ostréiculture, les autres ayant une autre activité (généralement restaurants) .
- que les concessionnaires n'emploient au total qu'une demi-douzaine d'employés , à temps complet ou partiel .

DOCKERS :

La situation est inchangée à BAYONNE . Il existe 53 dockers professionnels et des occasionnels en nombre variable pouvant être recrutés selon les besoins .

Même remarque pour Saint-Jean-de-Luz, où il n'existe que des dockers occasionnels pour le déchargement des congélateurs et la manutention sur les quais . A bord des navires de pêche artisanale, le déchargement est effectué par des équipages .

K. - SECTEUR COOPÉRATIVES
 Les organisations coopératives du port de St-Jean-de-Lus
 sont les suivantes :

TABLEAU 25

	Nombre de le co- père- tives	le co- de navt, total	Nombre de patrons, officiers, marins en- barqués (moyenne)	à terre	autres autres d'at.
Coopératives d'armement (propriétaires de navires)...	2	3	4 1 2 0	4 3	1
Coopératives de gestion (non propriétaires des navires)...	1	1	1	1	1
Coopératives d'avitaillement	1	1	1	1	6
Coopératives de sauvant...	1	1	1	1	1
Coopératives de conserves...	1	1	1	1	2 1 5
Coopératives d'éclairage et marquage.....	1	1	1	1	1
Autres coopératives (glaci- res).....	1	1	1	1	7
TOTAUX :	5	3	4 1 2 0	4 3	2 2 8

XI - CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS PORTUAIRES EN COURS

1 - Bayonne

Il convient surtout de signaler la réalisation en cours :

- d'un entrepôt frigorifique permettant de stocker le thon congelé par les thoniers-senneurs-congélateurs océaniques en attendant son traitement par les conserveries luziennes,
- du port de plaisance du "Brise-Lames", à l'embouchure de l'Adour, dont la première tranche devrait être achevée en 1974.

Hors cela, la mise en service en février 1974 d'une nouvelle drague de grande capacité facilitera les travaux d'entretien et d'amélioration des voies d'accès et des divers ouvrages portuaires existants ou à venir.

2 - St Jean-de-Luz

La Commission permanente d'enquête et la Commission nautique ont proposé diverses améliorations au port de pêche (protection contre le ressac, amélioration des moyens de manutention et création d'une véritable criée) mais les travaux d'infrastructure nécessaires n'ont pas encore été réalisés.

Hors cela, le port de pêche de St Jean-de-Luz souffre toujours d'un manque de place qui gêne son développement. Le projet d'aménagement de l'UNTIXIN, s'il se réalisait, améliorerait la situation ; mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

A signaler enfin l'achèvement du bassin de Larraldénia pour les besoins de la plaisance.

3 - Capbreton

Les travaux sont en cours pour l'aménagement d'un port de plaisance dans l'ensemble Capbreton-Hossegor.

4 - Hendaye

Il existe également un projet d'aménagement de port de plaisance à Hendaye mais les études ne sont pas encore achevées.

Par ailleurs, à la demande des pêcheurs de Hendaye, la Commission permanente d'enquête du port s'est réunie récemment pour examiner un projet de création d'un véritable port de pêche qui permettrait aux intéressés, actuellement basés à St Jean-de-Luz, de s'installer à Hendaye. La Commission a émis un avis favorable à ce projet qui sera donc étudié par les services techniques compétents.